

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Deauncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. plus par trimestre.

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 12,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	12 legr. dessus zéro.	48 degrés.	705 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
5 heures 59 m.	11 heures 59 m.	8 heures 18 m.	Premier quart.	12	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 12 juin 1840.

Un second banquet réformiste a eu lieu le 9, près de la barrière Mont-Parnasse, dans une immense salle ornée d'élégantes draperies et de drapeaux tricolores. Six tables étaient disposées dans toute la longueur de la salle, et le nombre des convives dépassait sept cents. Cent cinquante ou deux cents citoyens qui étaient venus dans l'espoir de trouver place au banquet, et qui en avaient reconnu l'impossibilité, avaient improvisé une réunion au rez-de-chaussée de l'établissement.

Un orchestre avait été disposé dans un pavillon attenant à la salle du festin, et pendant toute la fête il n'a cessé de jouer des airs de nos grands maîtres, ainsi que *la Marseillaise* et d'autres airs nationaux. MM. Laffitte et Arago, conviés à cette réunion, n'avaient pas manqué d'accepter l'invitation. M. Delestre, électeur du 12^e arrondissement, président provisoire, avait été maintenu d'un assentiment unanime dans ces honorables fonctions.

Après le repas, de nombreux toasts ont été prononcés. M. le président Delestre ayant porté la santé de MM. Laffitte, Arago, Martin (de Strasbourg) et Dupont (de l'Eure), membres du comité central de la réforme, et cette santé ayant été accueillie par des acclamations longues et vives, mêlées aux accords de *la Marseillaise*, M. Laffitte a pris la parole pour remercier l'assemblée, et il l'a fait en ces termes :

Mes chers concitoyens,
Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait et des sympathies que vous me manifestez. Des journées telles que celle-ci marquent dans la vie d'un homme et le récompensent du bien qu'il a toujours désiré et tenté, s'il n'a pas pu toujours le réaliser. (Sensation.)

J'ai l'honneur de présider le comité de la réforme électorale. Cet un mot profond, Messieurs, que ce mot de réforme; car seul il implique pour les gouvernements de la force et de la durée. (Applaudissements.) Depuis 50 ans, la direction des affaires de notre pays a été donnée à quatorze gouvernements différents, et, s'ils ont péri, si le hasard des révolutions les a brisés, c'est qu'ils ont été inintelligents des besoins de leur temps. (Marques d'assentiment.)

Ne nous lassons pas, mes chers concitoyens, de demander avec fermeté et modération la réalisation des progrès que permet à la France sa vigoureuse nature; sachons accepter un peu de bien et nous en réjouir, sans cesser pour cela d'en désirer et d'en demander davantage. Les générations passent, mais une nation reste, et c'est surtout pour elle qu'il faut travailler. Vous êtes pour la plupart jeunes et ardents, Messieurs, et la patience est pour vous la vertu la plus difficile (on rit); laissez-moi vous dire cependant, avec toute l'autorité que me donnent l'expérience et surtout l'affection dont les témoignages me pénètrent de la plus profonde reconnaissance, que la patience est le génie des fondateurs. (Nouveau mouvement.)

A vous tous, Messieurs, à vous dont la confiance m'honore et m'impose des devoirs devant lesquels je ne faiblirai jamais. (Vives acclamations.)

M. Arago a pris ensuite la parole au milieu du plus profond silence, et s'est exprimé ainsi :

Mes chers concitoyens,
Recevez de vives expressions de gratitude en mon nom personnel et au nom de nos excellents amis Dupont (de l'Eure) et Martin (de Strasbourg), absents de Paris en ce moment. Nos efforts en faveur de la réforme électorale ne pouvaient recevoir une plus flatteuse récompense que celle dont nous sommes en ce moment l'objet.

Il ne faut pas se faire illusion : la tâche que nous avons entreprise est ardue; elle exigera de la persévérance. Au reste, le but est glorieux, national; en pareille circonstance, marcher sa peine serait un acte coupable. (Assentiment général.)

Quelques personnes se décourageaient en songeant à une discussion récente. Une année d'efforts, disent-elles, 240,000 signatures ont abouti à un débat de deux heures, à des interruptions sans nombre, à des explosions de colère, à de méchants quolibets, à un vote presque unanime contre les modifications les plus légères de la loi électorale.

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN BELGIQUE.

LA VILLE DES FOUS.

(Suite et fin.)

La narration du bonhomme avait fini par exciter ma curiosité. Je comprenais parfaitement que j'avais affaire à une espèce de monomane; mais j'étais impatient de connaître le conseil bouffonnant lumineux qui eût pu sauver la France, et que le grand homme avait eu le tort de n'approuver que trop tard. Tout-à-coup notre entretien se trouva interrompu par un immense éclat de rire qui partit derrière nous. Je me retournai et me trouvai face à face avec la physionomie la plus franchement joyeuse que j'aie jamais vue.

Ce joyeux personnage n'avait ni habit noir, ni culotte courte, ni jabot. Il était vêtu d'un costume mi-parti paysan, mi-parti bourgeois. Il y avait dans tout son extérieur, dans sa chevelure inculte, dans sa poitrine ouverte au vent, dans sa façon abrupte de parler, je ne sais quel abandon qui révélait l'homme insouciant de toute personne et de toute chose. C'était du reste un vert gaillard. J'ai vu chez MM. Franconi beaucoup d'hercules des quatre points cardinaux, aucun d'eux n'était taillé dans ce style. Figurez-vous des épaules d'Atlas, des épaules à porter un monde.

Pendant que j'examinais ce formidable athlète, l'ami de Napoléon prit la fuite sans mot dire. Alors mon rieur se livra de plus belle à cette gaité bruyante dont, quelques instants auparavant, il m'avait donné un si retentissant échantillon, et me dit d'un ton goguenard :

Serait-il donc possible qu'on eût la bonhomie de s'attendre à un autre résultat? A quelle époque, dans quel pays vit-on le privilège se laisser débusquer, sans de vigoureux combats, des postes où il s'était cantonné? Quant à moi, je n'eus de ce côté aucune illusion. J'ajoutai, s'il m'est permis d'en juger par les diatribes dont nous sommes l'objet, que nos coups ont frappé juste. (Applaudissements prolongés.) Ne serait-ce rien, en tout cas, que d'avoir étalé à la tribune le tableau des cruels souffrances qu'éprouvent des millions de nos compatriotes? d'y avoir distinctement articulé ces paroles pleines d'avenir : *Il faut organiser le travail!* d'avoir montré, par de nombreux exemples, que la partie de la population non censitaire, actuellement privée de droits politiques à raison de sa prétendue incapacité, a doté le monde de mécaniciens incomparables, des plus illustres écrivains, des plus grands poètes, et des généraux le plus justement renommés de nos temps révolutionnaires? (Les braves multipliés empêchèrent pendant quelques minutes l'orateur de continuer son discours.)

Non, mes chers concitoyens, la croisade dont nous venons de sortir n'a pas été complètement stérile. Les réformistes pourraient-ils hésiter à serrer leurs rangs, après avoir entendu le chef du cabinet du 1^{er} mars soutenir que les hommes, en leur qualité d'hommes, n'ont pas de droits; après avoir vu l'historien premier ministre oublier ainsi les célèbres paroles de Bossuet : « Il est des vérités primordiales contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de soi » (ici les applaudissements éclatèrent avec une nouvelle force, et toute l'assemblée se leva pour montrer à l'orateur à quel point elle sympathise avec lui); oublier de même qu'une assemblée célèbre par le savoir et l'éloquence de ses membres, que l'Assemblée nationale décida, à l'exemple du fameux congrès américain, qu'une déclaration des droits de l'homme précéderait la rédaction de la constitution?

Je le dis dans la plus profonde conviction de mon âme, le seul remède régulier et sûr que j'aperçoive aux maux qui nous rongent, c'est la réforme. Voulez-vous améliorer le sort, aujourd'hui si précaire, des classes ouvrières, demandez la réforme. C'est par la réforme que les travaux publics auront toujours un but d'utilité générale; que le mérite prendra le pas sur la médiocrité et le favoritisme; que nous sortirons de cet océan d'intrigues, d'égoïsme, d'avidité, de corruption, au milieu duquel le pays se débat; que la nation française prendra le rang qui lui appartient, qu'elle deviendra enfin la grande nation. (La réforme! la réforme! s'écrie-t-on de toutes les parties de la salle.)

Vous le voyez, je fais une large part à la réforme, considérée comme moyen; mais ne la dédaignons pas non plus en l'envisageant comme but. Tout ce qui peut relever la majeure partie de la population à ses propres yeux, féconder et développer de nobles sentiments, effacer de nos lois les distinctions blessantes, est digne de la sollicitude des bons citoyens, car le pays, notre chère France, en profitera. (Tonnerre d'applaudissements.)

Après un dernier toast porté par le président à l'avenir, une collecte a été faite en faveur des détenus politiques, et la séance a été levée à neuf heures, les convives se promettant de renouveler ces réunions utiles qui prépareront si avantagusement le terrain de la réforme.

BUDGET DE LA MARINE.

Nous ne pouvons que déplorer la rapidité avec laquelle se vote le budget; les questions soulevées à la tribune restent souvent sans recevoir de solution satisfaisante; divers systèmes, divers moyens d'amélioration sont proposés, et, comme il est impossible de les examiner, de les discuter, de les juger sainement séance tenante, la chambre y prête peu d'attention, elle tourne les yeux vers le banc du ministre; celui-ci ne manque jamais de déclarer que tout est bien, que les innovations sont dangereuses, que les améliorations viendront en leur temps, et la chambre vote sur de pareilles promesses avec une légèreté qui permet souvent de ne pas les réaliser.

Ces réflexions, que l'on peut faire à propos de tous les départements, nous sont inspirées aujourd'hui par le vote rapide du budget de la marine. Les questions qui touchent à notre marine sont graves et sérieuses, beaucoup moins sous le rapport des sommes que celle-ci coûte à l'état que

sous le rapport des intérêts immenses qu'elle doit protéger, et sous le rapport de la puissance que sa bonne administration peut donner à la France.

La dépense pour notre marine va toujours croissant; elle était, en 1814, de 45 millions; en 1837, de 67; en 1838, de 72; en 1839, de 79; en 1840, elle sera de 91.

Dans ces dépenses sont compris les crédits additionnels, mais il n'en faut pas conclure que le hasard des événements les a seul augmentées, car le budget normal de chaque année présente à peu près la même progression.

Le nombre de nos vaisseaux, au contraire, diminue dans une proportion semblable. Ainsi la France avait en 1791, vaisseaux ou frégates, 155; en 1814, 156; après les pertes que 1814 nous fit éprouver, 117; en 1840, elle n'en a plus que 102, et pour 1841 le chiffre du budget n'est établi que pour 90. Mais il est juste de dire que dans ce chiffre ne sont pas compris les navires à vapeur dont le nombre s'accroît chaque année, et qui doivent augmenter puissamment les forces militaires et commerciales du pays.

Depuis l'Empire le système maritime est établi sur des bases nouvelles. L'innovation de la vapeur et son application à la marine en ont déjà changé quelque peu les conditions. Long-temps elle fut repoussée, mais enfin, comme toute œuvre réellement utile, elle a pu triompher des obstacles, et c'est elle aujourd'hui qui commence à régner souverainement sur les mers.

Par elle les distances se sont rapprochées, les ports les moins profonds ont pu recevoir des vaisseaux qui tirent peu d'eau, et les vents n'ont plus été un obstacle pour entrer dans les ports, ou en sortir, immense avantage en cas de guerre.

L'introduction d'une nouvelle artillerie dont la puissance est extraordinaire et qui déjà arme quelques navires à vapeur modifie encore le système de notre marine.

Enfin l'établissement sur les deux mers de paquebots qui pourront servir au commerce et aux relations internationales pendant la paix, et susceptibles d'être armés en guerre au premier besoin, vient encore agrandir et compliquer nos forces maritimes et élargir leur mission.

Il en résulte que nous avons trois systèmes de marine :

Pour la marine à voiles, la France possède 46 vaisseaux, 56 frégates et 172 bâtiments, valant ensemble 400 millions;

Pour la marine à vapeur, 38 bâtiments valant 40 millions;

Pour la marine de paix et de guerre, 10 paquebots dont le nombre sera bientôt porté à 33, qui nécessiteront pour la part de l'Etat une dépense d'environ 40 millions.

La dépense annuelle de ces trois marines sera de 91 millions pour l'année prochaine.

Une dépense aussi considérable est nécessaire; il ne suffit pas en effet de protéger notre commerce, de faire respecter les droits des nationaux dans les pays étrangers, de veiller sur nos colonies, de transporter nos soldats sur les points où des forces sont jugées utiles; il faut encore, dans les prévisions d'une guerre possible, avoir toujours des forces suffisantes pour lutter sans désavantage, et résister à toute agression étrangère.

L'Angleterre est la seule puissance maritime dont les forces soient supérieures aux nôtres, et sa proximité de la France, sa rivalité, ne nous permettent pas de rester désarmés devant elle.

L'Angleterre en effet possède 285 vaisseaux ou frégates, 50 bâtiments de guerre à vapeur; elle a de plus le droit d'armer, en cas de guerre, 280 navires à vapeur qui servent aujourd'hui aux relations commerciales. La dépense que la marine anglaise nécessite s'élève à plus de cent cinquante millions.

Cette puissance maritime de l'Angleterre est formidable, quoi qu'on ait pu dire de la vétusté d'un grand nombre de ses vaisseaux, du peu d'instruction de ses marins, de ce

défait de sa prospérité, et il répétait souvent : « Tant que je n'aurai pas renversé Elbeuf, Sedan et Louviers, je n'aurai rien fait. » En 1811, une fièvre chaude l'enleva. Quand sa femme se vit seule à la tête d'une manufacture considérable, elle eut peur, sa tête se troubla, elle devint folle. Depuis ce temps, elle n'a plus qu'une idée, celle de renverser Elbeuf, Sedan et Louviers. C'est à cela qu'elle s'occupe du matin au soir. Sur chacune des trois quilles avec lesquelles vous la voyez jouer, elle a écrit le nom de chacune des villes dont elle a juré la ruine; elle passe son temps à les jeter à terre et ne sait que répéter, même alors qu'elle sommeille : « En bas Elbeuf! en bas Sedan! en bas Louviers! » — C'est drôle, n'est-ce pas?

Ce petit vieillard tout maigre, tout rachitique, tout souffreteux qui passe en ce moment n'est pas moins amusant que la folle de Verviers. C'est un ancien propriétaire de houillères et de hauts fourneaux. Tant qu'il a restreint ses affaires dans un cercle médiocre, il a réussi; mais un beau jour il s'est figuré qu'à lui seul appartenait le droit d'approvisionner l'Europe de houille, de minerai et de fer; il a voulu voir des mines là où il n'y avait que de l'argile et de la craie. Par ses soins, d'immenses sondages ont été entrepris dans les terrains les plus ingrats. Cette manie lui a coûté des millions. Enfin il a fait faillite et sa raison n'a pas tardé à faire comme lui. Aussi il est à Gheel. Maintenant il a entrepris de sonder les landes de la Campine. Tant que la journée dure, il fouille le sable. Viennent le soir, il cesse son travail en disant : « Allons, définitivement, c'est demain que nous trouverons la houille. » Le lendemain il continue de trouver du sable.

— Regardez donc votre fou, comme il court!
— Comment, mon fou? Est-ce que le bourgmestre a réellement le cerveau dérangé?

— Le bourgmestre?... Ah! vous avez donné dans ses contes bleus! Eh bien! vous êtes d'une bonne crédulité, vous pouvez vous en vanter. Il vous a dit, n'est-il pas vrai, qu'il avait été ministre, puis préfet, puis qu'il aurait sauvé la France à Waterloo si Napoléon l'avait laissé faire, puis enfin qu'il était le bourgmestre de cette commune?

— Il m'a dit tout cela.

— Il ne dit jamais autre chose. Et vous n'avez pas deviné qu'il était fou? Vous avez beaucoup de perspicacité.

— Monsieur, ce ton de raillerie ne saurait me convenir.

— Allons, ne vous fâchez pas. Vous ne savez peut-être pas que vous êtes à Gheel?

— Je l'ignorais.

— Alors, je vous l'apprends : vous êtes à Gheel.

— Et après?

— Après?... Ah çà! d'où arrivez-vous donc? des grandes Indes?

— J'arrive de Paris.

— Et à Paris on ne sait pas qu'à Gheel il y a plus de fous que de personnes raisonnables.

— Quelle mauvaise plaisanterie!

— Je ne plaisante pas. Tenez, regardez là-bas cette vieille femme qui joue aux quilles : c'est une folle. Son mari était le premier fabricant de draps de Verviers; c'était un négociant fort habile, heureux dans toutes ses entreprises. Cependant il se

que ses équipages ont d'incomplet. Notre orgueil national est toujours pour beaucoup dans ces exagérations, et quand elles partent d'écrivains anglais, il faut les attribuer plutôt à leurs alarmes sur l'accroissement de la marine française, qu'à des craintes réelles sur le dépérissement de la marine anglaise. La force maritime de l'Angleterre mérite donc une sérieuse attention de la part du gouvernement français.

Les opinions les plus opposées se sont produites. Quelques hommes, sous le prétexte que la France est une puissance continentale, font bon marché de notre marine en disant que nous ne devons pas rechercher la domination des mers. D'autres au contraire veulent augmenter constamment nos forces, dans une proportion qui nous élève sous ce rapport au niveau de l'Angleterre.

Les premiers font une coupable abdication de notre puissance maritime et nous livrent en cas de guerre. Les seconds ne réfléchissent pas que l'Angleterre, n'ayant qu'une armée de terre peu nombreuse, est à même de faire pour sa marine de grandes dépenses, et que nous ne pourrions l'imiter sans entrer dans un système extrêmement onéreux.

C'est entre ces deux termes que la chambre devait chercher ce qui convient à la grandeur de la France et ce qui s'accommode à ses nécessités financières. C'est peut-être dans le système de flottes que la France doit trouver aujourd'hui sa force maritime, plus que dans le grand nombre de hauts vaisseaux de ligne qui sont extrêmement coûteux.

Il importait d'examiner s'il ne convient pas de faire des constructions moins dispendieuses que les vaisseaux de haut bord, et de combiner les forces respectives de la vapeur et de l'artillerie nouvelle pour obtenir la même puissance sans dépenser autant; enfin de décider si l'emploi des mêmes vaisseaux pour la guerre et pour le commerce ne devait pas favoriser beaucoup les relations commerciales, les rendre plus rapides, plus sûres et moins coûteuses.

Une autre question se présentait encore. C'est dans les pêches maritimes et dans la navigation marchande que se forme le matelot que l'Etat réclamera en temps de guerre. Il fallait examiner si notre marine marchande assurait les ressources nécessaires au recrutement et si elle suivait la progression de notre commerce extérieur. On se serait convaincu que l'accroissement des bâtiments marchands n'a pas été en rapport avec les exportations, et que le commerce français a dû opérer un grand nombre de transports par navires étrangers. On serait arrivé à conclure que notre marine militaire est menacée quand la marine marchande reste dans un état d'infériorité.

Dans l'examen du budget de la marine, d'autres questions d'une haute gravité se présentaient encore; celle de l'émancipation des esclaves, question si vitale, qui touche à la fois à la morale, à l'humanité, et à la prospérité matérielle et commerciale des colonies.

Aux colonies se rattachait une grave question religieuse. Le mode employé pour la représentation du pouvoir; la répartition des subventions accordées; le développement des échanges; la loi d'expropriation pour les colonies, préparée depuis deux ans et qui ne sera pas présentée cette année, bien qu'elle soit réclamée vivement par tous les intérêts; le droit sacré des colons d'être représentés dans les chambres françaises; les affaires d'Orient, voilà quels étaient les graves objets que le budget de la marine livrait aux investigations de la chambre.

Il faut le dire avec douleur, la discussion n'a eu ni ce caractère de grandeur, ni cet intérêt puissant que devaient lui donner les questions que nous venons d'indiquer. La chambre n'a vu là qu'une mesquine affaire d'argent, et elle a voté.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. D'ANGEVILLE.

Audience du 10 juin.

François Vivien, récemment sorti du service des mariés Pitiot, a pénétré dans l'appartement de ses anciens maîtres, et y a dérobé une somme d'argent renfermée dans un coffre qu'il a fracturé. Il a été condamné à quatre ans de prison.

Dans la même audience, un jeune homme à qui une éducation brillante, les traditions d'honneur de sa famille et son propre passé semblaient réserver une autre destinée, comparaisait devant la cour, sous l'accusation de faux en écriture privée. Entré au service militaire volontairement, Pironnas obtint bientôt les galons de sergent; puis, regrettant l'indépendance, il quitta la carrière des armes et commença une vie nomade et dépen-sière qui le réduisit au plus entier dénuement. Au milieu d'un voyage, ne trouvant plus de crédit, il a, pour la garantie d'une dette de

39 f. contractée dans une auberge, remis en nantissement à l'hôtelier un billet à ordre souscrit d'un nom imaginaire et qu'il espérait retirer à l'échéance. Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, il a été condamné à quatre années d'emprisonnement.

Audience du 11 juin.

Deux femmes sont amenées sur le banc des assises: l'une d'un âge mûr, à la figure déjà usée et flétrie; l'autre portant à peine ses vingt-deux ans sur sa physionomie. La femme âgée est accusée d'avoir, à l'aide de violences ou de remèdes, procuré l'avortement de la jeune fille, celle-ci de s'être volontairement prêtée à ses remèdes ou à ses violences qui ont eu un prompt et déplorable succès.

Dès l'âge de 19 ans, Julie Marche avait été victime des séductions d'un homme qui l'avait rendue mère; mais à cette époque le soin de cacher une faute aux yeux du monde ne lui avait pas fait tromper les espérances de la maternité. Depuis près d'une année, elle travaillait chez les époux Sarty, mouliniers pour la soie à Lyon, lorsque Mme Sarty eut remarquer en elle les symptômes d'un commencement de grossesse. Mais Julie Marche repoussa toujours par les plus vives dénégations les soupçons manifestés par sa maîtresse. Le 17 janvier dernier, Mme Sarty, informée que cette jeune fille était retenue au lit par une subite indisposition, fit appeler un officier de santé qui confirma ses soupçons et lui apprit que la maladie de son ouvrière était la suite d'une fausse couche.

Cependant l'autorité judiciaire est avertie; un commissaire de police se rend chez les époux Sarty et interroge la malade. Celle-ci finit par avouer qu'elle s'est fait blesser par la femme Guignoz, sage-femme. « J'avais appris d'une ouvrière, dit-elle, que cette femme délivrait facilement les filles enceintes; j'eus l'idée d'aller réclamer ses soins. Elle me demanda à quelle époque remontait ma grossesse; à quatre mois environ, lui répondis-je. Elle répliqua: Vous êtes bien un peu avancée, mais c'est égal. Elle réclama ensuite un salaire de 60 f. payable d'avance, et qu'elle consentit à réduire de 10 f. N'ayant en ma possession qu'une somme de 15 f., je fus obligée d'emprunter 15 f. à Ursule Gache et autant à Claire Millier, deux ouvrières mes amies. Le soir même j'apportai 45 f. à la femme Guignoz; je revins le lendemain 16 janvier, vers deux heures... »

C'est à ce moment-là, s'il en faut croire les aveux de cette jeune fille, que la femme Guignoz aurait employé les secrets les plus efficaces de son art odieux pour provoquer l'avortement de Julie Marche.

Celle-ci, en effet, le jour suivant, à la suite de violentes douleurs, mit au monde un fœtus qu'elle enveloppa dans du linge sale et cacha dans sa malle. Les docteurs en médecine commis pour examiner l'état de Julie Marche regurent d'elle les mêmes aveux que M. le commissaire de police, et reconnurent sur sa personne les traces d'un accouchement récent et prématuré, sans remarquer aucun indice de maladie qui pût faire croire à un avortement spontané.

Sur ces déclarations, la femme Guignoz fut arrêtée, et Julie Marche elle-même quitta son lit pour se rendre en prison.

Aujourd'hui à l'audience, comme pendant le cours de l'instruction, la sage-femme a soutenu n'avoir jamais vu Julie Marche, qui lui serait complètement inconnue.

La jeune fille, de son côté, soit rétractation volontaire et libre, soit plutôt intimidation à la vue de sa complice, retire tous ses aveux précédents. Elle prétend avoir menti jusqu'à ce jour à la justice. Selon sa nouvelle déclaration, elle a eu le malheur de faire une fausse couche; mais cet avortement a été spontané et n'a été provoqué par aucun remède, par aucune violence.

Ce système n'a pas prévalu auprès de M. le juré qui ont rapporté un verdict de culpabilité. Julie Marche, attendu les circonstances atténuantes, a été condamnée à un an de prison. La sage-femme Guignoz a été condamnée à huit années de réclusion et à l'exposition publique. Me Vachon et J. Côte ont présenté la défense.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 31 mai. — On croyait que le bateau à vapeur le Papin apportait au maréchal l'ordre de rentrer en France; mais il paraît qu'il n'en était rien, et que le ministère lui ordonnait, au contraire, d'aller de suite s'emparer de Miliana. Dès le soir, il s'est opéré un grand mouvement en ville, et nous avons appris que les troupes devaient partir demain pour Bouffarik.

On a chargé aujourd'hui, sur une immense quantité de charrettes, des vivres de toute espèce et des munitions pour le camp du Fondouck, et pour celui de Kara-Mustapha qui n'avaient pas été ravitaillés depuis deux mois.

Du 1^{er} juin. — Pendant toute la nuit, il est parti des employés pour les camps, et les établissements de la guerre n'ont pas cessé de travailler. A neuf heures, le convoi du Fondouck est parti sous l'escorte de 6,000 hommes; presque toute la cavalerie faisait partie de cette escorte; elle doit au retour se diriger vers Blidah en faisant une battue dans toute la plaine pour chasser les maraudeurs et s'assurer si Ben-Salem n'est pas par là avec ses gens. Il part à chaque instant de l'artillerie, des charriots avec des vivres, des mulets avec les caisses des ambulances et des tentes. Les officiers en permission sont partis ce matin pour aller rejoindre leurs corps.

Un bataillon du 48^e de ligne, qui était resté en ville pendant la première expédition, est parti pour prendre part à la seconde;

même...

— Quoi? vous aussi! Ah! voilà qui est charmant!

— Est-ce que par hasard vous ne me croyez pas quand je vous affirme que je suis fou?...

— Je ne vous crois pas du tout.

— Je ne suis pas fou?...

A peine cette interpellation est-elle lancée que les deux mains de fer de ma nouvelle connaissance me saisissent à la gorge. C'en était fait de moi... Tout-à-coup un bâton intelligent se mit à caresser vigoureusement les épaules de mon adversaire qui, courbant la tête, se sauva comme un écolier pris en flagrant délit d'école buissonnière.

L'homme au bâton bienfaisant était un paysan d'une trentaine d'années. Il me demanda pardon de la petite licence que son fou s'était permise à mon égard, et m'offrit d'entrer dans sa maison pour me remettre d'une alarme si chaude.

— Vous tenez donc une maison de fous? Vous êtes médecin sans doute?

— Je n'ai pas cet honneur: je suis fermier tout bonnement. Mais ne savez-vous pas que, depuis plus de deux cents ans, Gheel possède une colonie d'aliénés qui sont envoyés de toutes les parties de la Belgique. Chaque habitant en a chez lui deux ou trois en pension. C'est une industrie qui, grâce au ciel, est assez lucrative et donne fort peu de besogne.

— Vous m'étonnez au dernier point. Ils me semble que de tels hôtes doivent être extrêmement dangereux.

— Ils ne sont pas plus dangereux que vous et moi. Les femmes et les enfants eux-mêmes les conduisent à la bague et à l'œil. Pour en arriver là, il s'agit seulement d'étudier pen-

il en est de même de deux bataillons du 3^e léger. On prend dans tous les régiments les bataillons qu'on avait laissés, afin d'avoir des troupes fraîches; on ne prend que quarante hommes par escadron des régiments de marche, la cavalerie n'ayant eu rien à faire pendant la première période de la campagne.

Les deux bataillons du 17^e léger qui ont tant souffert pendant l'expédition de Medeah sont allés à Dely-Ibrahim. Un grand nombre de charrettes et quelques fourgons chargent des vivres et des munitions et partiront pour Blidah sous l'escorte des troupes de l'expédition. Le maréchal doit, dit-on, partir demain avec ce convoi.

Du 2. — Il y a eu un mouvement continu de charrettes, de troupes, d'employés pendant toute la nuit. A cinq heures du matin, le maréchal et M. de Siles sont partis en voiture sous l'escorte de deux brigades de gendarmerie.

Du 3. — Les ouvriers d'administration et d'artillerie montent la garde. Rien de nouveau dans la plaine. L'armée est toute réunie à Blidah; elle est forte de 12,000 hommes.

Le bateau à vapeur le Fulton vient de mouiller en rade, ayant à bord M. Dupuch, évêque d'Alger, des passagers civils et militaires et la correspondance.

Du 4. — L'armée a dû se mettre en marche aujourd'hui; elle ira droit à Miliana.

Du 5. — Le convoi du Fondouck est de retour; il n'a pas aperçu les Arabes ennemis. Le commandement de la cavalerie qui reste ici pour battre la plaine et le massif a été confié au colonel Korte.

Du 6. — Le convoi parti pour Blidah n'est pas encore de retour; c'est assez vous dire que nous n'avons aucune nouvelle de l'armée.

Chronique Lyonnaise.

On aurait pu croire, d'après une phrase insérée par nous sur le cercle musical, que l'imprimerie de M. Rusand n'existait plus. Ce serait une erreur; cette imprimerie continue, elle a seulement loué une partie de son local au cercle musical.

— Un horrible assassinat, et d'une nature si révoltante que les exemples en sont heureusement très-rare, a été commis à la Croix-Rousse, dans la nuit de samedi à dimanche dernier.

Un jeune homme de 16 à 17 ans, nommé J..., demeurant rue de Cuire, rentrait chez lui au retour de la célébration du mariage d'un de ses frères. Il était alors minuit. Surpris d'entendre du bruit à pareille heure dans l'écurie dépendante de la maison qu'il habite, il se dirige, malgré l'obscurité, vers le lieu d'où ce bruit part, et se heurte contre un individu qu'il saisit au collet en lui demandant ce qu'il fait là. On se garde bien de lui répondre, parce qu'il aurait reconnu la voix, et on lui tire à bout portant un coup de pistolet qui heureusement ne l'atteint qu'à l'épaule droite. Malgré la blessure grave qu'il vient de recevoir, J..., plein de courage et d'ardeur, ne lâche pas prise. Mais l'assassin, étant d'avance armé d'un bâton court, ou s'en étant habilement saisi, frappe le jeune homme à coups redoublés, principalement dirigés sur la tête, le renverse, le terrasse et s'enfuit en escaladant successivement plusieurs murs de clôture, sans qu'à une heure aussi tardive, personne s'en soit aperçu.

Cependant le bruit du coup de pistolet a donné l'éveil; on accourt, on s'empresse de relever le malheureux J... qui était dans un état déplorable; tandis qu'on lui prodigue tous les soins nécessaires, on va prévenir le commissaire de police, qui, arrivé aussitôt, ne trouve d'abord d'autre indice qu'un morceau de papier gris, imprégné de poudre, ayant servi de bourre, et resté accroché à une toile d'araignée. Il n'y avait rien là qui pût fournir des indications positives; toutefois, les informations qu'il a prises, les renseignements qu'il a recueillis, lui ont bientôt fait découvrir le coupable, et dès le lendemain, il était entre les mains de la justice.

L'assassin est le propre frère de la victime l...

Malgré les souffrances cruelles qu'il éprouve, les blessures de J... ne semblent pas mortelles, et l'on espère son complet rétablissement. (Commerce.)

— Hier matin, un individu qui portait une horloge et quelques objets qu'il venait de voler, à l'aide d'effraction et d'escalade, dans une maison de campagne non loin de Lyon, a été arrêté par les employés de l'octroi de service à la barrière de la Guillotière. Cet individu avait profité, pour s'introduire dans la maison, de l'absence des habitants occupés aux travaux de l'agriculture.

— Nous apprenons avec plaisir que les bruits fâcheux qui avaient été répandus relativement aux habitants de la commune de Millery sont inexacts. En les reproduisant, nous avons eu soin de nous servir d'expressions dubitatives; d'ailleurs, nous n'avions fait que répéter ce qui se disait publiquement.

dant les premiers jours la folie de ses pensionnaires, de se faire craindre d'eux, le reste va de soi-même. Quand ils font les méchants, on leur met les fers aux pieds et aux mains; quand ils sont sages, on les laisse libres. Jamais ils n'abusent de cette liberté.

— Permettez cependant: il me semble que tout à l'heure, si vous et votre bâton n'étaient pas intervenus si à propos, votre fou m'eût parfaitement étranglé.

— Lui! ah! mon Dieu, c'est la douceur même. Vous l'auriez taquiné.

— Je m'en suis bien gardé, je me suis contenté de lui dire qu'il n'était pas fou.

— Vous avez eu tort. Il a la manie d'être fou: c'est une manie bien inoffensive, n'est-il pas vrai? Du reste, il est d'une gaité charmante et ne manque pas d'esprit. Si vous voulez me faire le plaisir de partager mon modeste repas, vous verrez que Pierre-le-Boute-en-Train est un amusant convive et de plus un excellent homme de ménage. Il fait la paille d'une façon ravissante.

— Monsieur, vous êtes mille fois trop honnête, mais je ne me sens de force à lutter ni avec votre cuisinier, ni avec votre repas. Si l'un ne m'étranglait pas, l'autre m'étoufferait certainement. Veuillez m'indiquer la voiture d'Anvers, vous m'obligerez beaucoup.

— Eh quoi! vous partiriez sans déjeuner?

— Je dînerai mieux. Si je restais plus long-temps ici, je craindrais de perdre deux choses auxquelles j'ai la faiblesse de tenir: l'appétit et la tête.

UN TOURISTE.

(Courrier français.)

« Cet autre qui est assis au soleil est plus que fou, c'est un crétin. Tous ses parents sont comme lui. Cette famille-là est privilégiée; il n'y a pas dans tous les membres qui la composent un seul être de bon sens. »

« Cette jeune fille qui saute là-bas se croit Taglioni. Elle a pris en affection le gros arbre devant lequel vous la voyez, elle l'appelle l'empereur Nicolas, et quand elle a bien gambadé, elle lui dit: « Sa majesté est-elle satisfaite?... » Comme l'arbre ne répond rien, la jeune fille est dans le ravissement, car elle connaît le proverbe: « Qui ne dit mot consent. »

« Voici un ancien employé de la Société générale à qui les journées de septembre 1830 ont enlevé le peu de raison qu'il avait. Il s'imagine qu'il est le roi Guillaume et que c'est lui que les Belges ont chassé. Parlez-lui, il va vous demander si vous n'êtes pas la Conférence de Londres, et il vous priera d'en finir avec les rebelles, car sa patience est à bout. Il est fatigué de sa vie de bourgeois. Il lui faut son trône. »

« Celui-là... »

— Comment! encore! m'écriai-je. Vous n'êtes donc pas au bout de votre nomenclature?

— Pas tout-à-fait. Gheel renferme sept mille habitants: tous sont fous.

— Allons donc!

— Ne dites pas: « Allons donc! » Je ne vous mens pas: nous sommes tous fous.

— Vous voulez rire.

— Je rirai, si ça peut vous faire plaisir, parce que je suis d'une nature assez gaie; mais il n'en est pas moins vrai que tous tant que nous sommes à Gheel, nous sommes fous. Et moi-

— Le voyer de la ville nous écrit la note suivante :

« C'est à tort que l'on penserait que la reconstruction de la façade de la maison n° 8, rue Pizay, avait été faite hors de l'alignement arrêté par le conseil municipal, à la date du 28 juillet 1821, approuvé par M. le préfet du Rhône le 3 novembre 1823, et qu'elle serait le résultat de la partialité, ou pour satisfaire l'intérêt particulier. »

» Le voyer de la ville vient de se transporter au-devant de cette maison qu'il a reconnue placée à l'alignement précité. »

Il nous est impossible de reconnaître si M. le voyer a tort ou raison. Des personnes qui ont examiné le plan de la ville pour s'assurer de l'alignement de la rue Pizay ont trouvé cet alignement chargé de traits et de points, en sorte qu'elles n'ont pu y reconnaître le véritable alignement. Nous signalons ce fait à MM. les membres de la commission chargée de la révision des plans de la ville.

De longues discussions se sont élevées depuis longtemps sur l'alignement de la rue Pizay ; il est très-probable qu'il sera changé d'ici à quelques mois, et que la maison dont il est question sera alors soumise au reculement ; mais comme elle sera toute neuve, elle aura longtemps à attendre, et telle est, nous assure-t-on, la cause de la précipitation avec laquelle on l'a fait rebâtir.

— On nous écrit de Privas, 6 juin 1840 :

« Un événement fâcheux, mais qui par bonheur n'aura pas de résultats aussi funestes qu'on l'avait craint d'abord, a mis en émoi ces jours-ci toute la ville de Privas. »

» M. Croze, avocat et maire de cette ville, revenait, lundi dernier, en voiture, de Viviers au Teil, avec un de ses parents, conducteur des ponts-et-chaussées. Parvenus au lieu appelé le Déroit, le cheval, que l'on dit très-ombrageux, ayant dévié un peu trop à droite, la voiture et les voyageurs ont été culbutés dans un précipice d'autant plus effrayant, qu'il aboutit au Rhône. Heureusement, le cheval ayant été arrêté par quelque roche à deux ou trois mètres de la route, on a pu arriver à temps pour arracher M. le maire et son cousin à un péril imminent, et les transporter au Teil, où tous les secours de l'art leur ont été prodigués.

» Cet événement aura ceci de consolant pour M. le maire, qu'il l'aura mis à même d'apprécier tout l'intérêt que lui portent ses administrés. »

— On écrit de Valence :

» On a décoconné déjà dans plusieurs magnaneries. Les cocons sont nombreux, pesants, et d'une belle qualité. Le cours n'est pas fixé encore, n'y ayant point eu de vente jusqu'à ce jour. »

Paris, 10 juin 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On dit que M. le duc d'Aumale va être nommé colonel. Il serait plaisant que ce jeune collégien, improvisé chef de bataillon par un royal caprice, obtint ce grade sous un ministère parlementaire et qui se vante de résister aux fantaisies extra-légales de la cour.

— Il est douteux, dit-on, que le *Messageur* vive longtemps. M. Thiers reconnaît qu'il a payé trop cher ce journal pour les très-minces services qu'il en reçoit. Le *Messageur* se fondrait dans le *Moniteur parisien*.

— L'*Univers religieux* affirme que Cracovie va être évacuée. La *Gazette de Carlsruhe* et le *Journal de Francfort*, feuilles censurées, disent le contraire, et la première ajoute que les gouvernements anglais et français n'ont pas insisté pour cette évacuation en présence de l'état des pays circonvoisins et des difficultés religieuses qui agitent la Pologne. *Religieuses* est parfaitement bien trouvé, et les censeurs de Nicolas ont plus d'esprit que les nôtres.

— M. Valette-Armand, citoyen de Cahors, a légué à cette ville, en mourant, une rente de mille francs, destinée à doter tous les ans deux jeunes filles. Il entre dans les vœux du testateur que cette somme leur soit comptée le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille. M. Valette, dit le *Radical du Lot*, a eu ainsi en vue d'honorer un des souvenirs les plus populaires de la révolution de 89 dont il était enthousiaste.

— On se rappelle que ce sont les journaux inspirés par M. Thiers qui, les premiers, ont proposé d'ouvrir une souscription pour subvenir aux dépenses de la translation des cendres de Napoléon. Ce projet a été abandonné par eux après une tentative d'exécution avortée ; aujourd'hui il est renié par le gouvernement lui-même. Voici ce qu'on nous écrit de Toulon :

« Le préfet maritime, par ordre du ministre de la marine, a écrit circulairement à tous les chefs de service de prescrire aux officiers et autres employés sous leurs ordres de repousser toute proposition de souscription pour le monument à élever à la mémoire de Napoléon, et pour les dépenses qu'occasionnera la translation de ses cendres de Sainte-Hélène en France. »

BULLETIN DE LA BOURSE DU 10 JUIN.

Avant l'ouverture, la rente a montré quelques dispositions à la hausse. On a fait à Torton 84 55, et c'est à ce prix que le premier cours a été coté au parquet. Aussitôt après l'ouverture, il y a eu une baisse subite dont on n'a pu connaître la cause. Le 3 est tombé à 84 45, mais il s'est relevé de suite et il est remonté graduellement jusqu'à 84 80. Il a fermé au parquet à 84 75.

À 4 heures, il était offert à 84 80.

On lit dans le *Journal de la Réforme électorale* : Le comité de l'extrême gauche qui, l'année dernière, a présidé au mouvement réformiste, se réorganise en ce moment. Nous avons toutes raisons de croire que M. Lafitte en conservera la présidence, et que MM. Dupont (de l'Eure), Arago et Martin (de Strasbourg) continueront à en faire partie. A ces noms honorables, nous pouvons ajouter la liste de vingt-cinq députés qui ont été invités à se réunir à leurs collègues pour prendre part avec eux à cette propagande réformiste si utile.

qui doit tôt ou tard nous replacer pacifiquement dans des conditions de liberté parfaitement conformes au véritable esprit du gouvernement représentatif, lequel ne peut avoir d'autre base que le principe de la souveraineté nationale.

Voici la liste des vingt-cinq députés dont le concours ne manquera pas, nous l'espérons, aux amis de la réforme :

MM. Allier, Aumont-Thiéville, Bachelu, Beaumont (Somme), Boyer-Peyreleau, Carnot, Chapuis-Montlaville, Corally, Cordier, Cormenin, Desjoubert, Dusolier, Garnier-Pagès, Joly, G. Lafayette, Larabit, Mathieu (Saône-et-Loire), Maurat-Ballange, Portalis, Saint-Albin, Subat, Struch, Teulon, Thiard, Thourret.

PROJET DE LOI SUR LES DOUANES.

Le *Moniteur* vient de publier l'exposé des motifs et le projet de loi sur les douanes. La plus grande partie du projet a pour but de régulariser les ordonnances rendues en matière de tarifs depuis trois ans ; il contient aussi plusieurs dispositions nouvelles. Voici l'une des dispositions les plus importantes, relative aux fils de lin.

Les droits sur les fils de lin et de chanvre, sans distinction de ceux d'étoupes, seraient fixés ainsi qu'il suit :

Fils de lin et de chanvre, sans distinction de ceux d'étoupes, fournissant au kilogramme :

	Ecrus.	Blanchis	Teints.
	à quelque degré que ce soit.		
Simplex : 6 000 mètres au moins, pour 100 kilog.	16	26	36
— Plus de 6,000 mètres, pas plus de 12,000.	24	34	44
— Plus de 12,000 mètres, pas plus de 24,000.	40	50	60
— Plus de 24,000 mètres.	70	80	90
Retors : 6,000 mètres au moins.	36	54	114
— Plus de 6,000 mètres, pas plus de 12,000.	44	62	122
— Plus de 12,000 mètres, pas plus de 24,000.	60	78	138
— Plus de 24,000 mètres.	90	108	168

Selon l'exposé des motifs, ces droits étendraient à tous les numéros ayant un intérêt pour la production française, la protection de 10 0/0, qui ne ressortait des taxes actuelles que pour les fils communs ; on nous apprend d'ailleurs que le taux de ce tarif est tout-à-fait conforme aux dispositions qui, dans des vues de convenance réciproque, ont été manifestées de la part de la France dans les conférences relatives aux arrangements projetés avec l'Angleterre.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 10 juin.

PRÉSIDENCE DE M. GANNERON.

A une heure 3/4, la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la reprise du scrutin sur le projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire pour le solde des intendants militaires en non-activité. Voici le résultat du scrutin :

Votants.	233
Boules blanches.	194
Boules noires.	39

La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit supplémentaire pour solder les frais de rapatriement de Français nécessiteux en 1839.

Personne ne demande la parole pour la discussion. Voici les deux articles du projet :

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'intérieur, pour acquitter l'excédant des dépenses auxquelles ont donné lieu, en 1839, les frais de rapatriement de Français nécessiteux, un crédit supplémentaire, pour ce même exercice 1839, de 87,000 f. » — Adopté.

« Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi, au moyen d'une allocation de même somme sur les ressources de l'exercice 1839. » — Adopté.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Votants.	235
Boules blanches.	227
Boules noires.	8

La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'exploitation des forêts de la Corse.

M. TUPINIER : Je ne viens pas proposer à la chambre le rejet du projet de loi. Dans nos dernières guerres maritimes, l'expérience a prouvé que les forêts de la Corse étaient une ressource précieuse pour les bois de construction et surtout de mâture ; je désirerais donc savoir quelles seront les conditions imposées à l'exploitation de ces forêts presque vierges, et si les exploitants seront obligés d'agir en sages propriétaires et avec un aménagement convenable.

M. PELET (de la Lozère) : Tout le monde a entendu parler des forêts de la Corse et des immenses ressources qu'elles présentent. Ces forêts, dont la contenance est de 120,000 hectares, sont en partie contestées à l'état par des communes ; mais il en est 50,000 qui appartiennent à l'état sans contestation. Or, le défaut de communications est tel, que les 50,000 hectares ne peuvent être exploités. Le gouvernement a dû faire exploiter ces forêts, mais à condition que les routes tracées resteraient la propriété du gouvernement à la fin du bail. Toutes les précautions sont prises pour que le déboisement ne soit pas excessif, et d'ailleurs le ministère consent à l'adoption d'un article de la commission qui l'oblige à rendre compte chaque année de l'exécution de la loi.

M. DENIS : Il serait bien que la commission fit un voyage dans les forêts de la Corse. Elle serait plus à même de s'éclairer sur la question. (On rit.)

M. SÉBASTIANI : La Corse est placée, dans cette chambre, dans une exception continuelle.

M. WUSTENBERG signale un procédé inventé par un sieur Muehry, pour empêcher la corruption des bois de construction. Il fait appel à M. Arago pour déclarer tout le mérite de ce procédé.

M. ARAGO, de sa place : Les résultats sont admirables.

M. JAUBERT fait quelques observations sur la position de la Corse par rapport à l'utilité de ses forêts, tant pour le bois que pour le minéral.

M. LADOUETTE propose un amendement qui n'est pas appuyé.

« Art. 1er. L'administration des forêts est autorisée à faire dans les bois de l'Etat, en Corse, des adjudications à long terme, dont la durée ne pourra excéder vingt années. » — Adopté.

« Art. 2. Ces adjudications auront lieu avec publicité et concurrence, et suivant les formes établies pour les adjudications des coupes ordinaires et extraordinaires dans les bois soumis au régime forestier. » — Adopté.

« Art. 3. A l'expiration de la jouissance, tous les travaux de routes ou de canalisation, et tous les ouvrages d'art faits dans l'intérêt du transport des bois, resteront à l'Etat sans indemnité. » — Adopté.

« Art. 4. Dans le cas où l'administration aura jugé à propos d'imposer aux adjudicataires à long terme la confection de routes, l'ouverture de voies flottables ou d'autres travaux utiles à l'exploitation ou au transport des bois, les cahiers des charges contiendront l'indication de ces travaux. » — Adopté.

« Art. 5. L'administration sera libre, à l'expiration de la jouissance, de reprendre, au taux de l'estimation, les scieries construites à la distance de 2 kilomètres des forêts. Cette disposition n'est pas applicable aux scieries qui feront partie d'un autre établissement industriel. » — Adopté.

« Art. 6. Les dispositions de la loi du 7 juillet 1833 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique seront applicables aux travaux et ouvrages d'art spécifiés dans les articles 3 et 4 de la présente loi. » — Adopté.

« Art. 7 (de la commission). Chaque année le ministre des finances rendra aux chambres un compte spécial des adjudications qui auront eu lieu dans les forêts de l'Etat en Corse, de leurs résultats et des travaux qui auront été exécutés conformément aux cahiers des charges. » — Adopté.

Pendant le scrutin, M. Chabaud-Latour, qui revient de l'expédition de Médéah, où il a suivi le duc d'Orléans comme aide-de-camp, raconte les détails de l'expédition à un groupe de dix ou quinze députés qui l'entourent dans le couloir de droite. Voici le résultat du scrutin :

Votants.	252
Boules blanches.	202
Boules noires.	50

La chambre a adopté.

M. DALLOZ dépose le rapport de la commission qui a examiné le projet de loi relatif à l'organisation du conseil-d'état.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget de la chambre des députés pour 1841.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la chambre a discuté son budget en comité secret les années précédentes. Il faudrait que le comité secret fût demandé par vingt membres. (Où ! non !)

La chambre commence à voter sans discussion son budget. Il est quatre heures et un quart, la séance continue.

Extérieur.

ÉGYPTE. — ALEXANDRIE, 26 mai. — Le pyroscaphe toscan *Hadgi-Babba* est arrivé hier au soir de Constantinople en quatre jours. Par cette occasion, on a reçu la confirmation de la disgrâce de Halil-Pacha, beau-frère du sultan.

Au départ du *Hadgi-Babba*, le bruit courait à Constantinople qu'Akif, pacha d'Andrinople, récemment révoqué pour une prétendue malversation, venait de partir secrètement pour Koniah avec le projet de se joindre à Ibrahim-Pacha contre la Porte.

Le vice-roi voit dans ces dissidences d'opinions entre les pachas de l'empire un présage favorable à la réalisation de ses desirs.

Les vents contraires n'ont pas été la seule cause du retard pour la valise de l'Inde. De Suez au Caire, la caravane des voyageurs arrivés avec la malle a été assaillie par un vent de camisine si fort qu'il a fallu s'arrêter dans les cabanes du désert préparées pour de telles circonstances ; un voyageur y est mort.

M. Laurin, consul-général d'Autriche, a adressé à MM. les consuls des puissances chrétiennes une copie modifiée de la note qu'il n'avait d'abord remise qu'aux agents des grandes puissances, concernant la procédure faite dans l'événement de Damas. Nous avons précédemment annoncé que cette note avait pour but de décider les consuls à signer une demande adressée au vice-roi pour obtenir la révision de la procédure précitée ; nous venons d'apprendre que cette demande a été signée par les représentants d'Angleterre, de Russie, de Prusse, de Danemark, de Suède et d'Espagne.

Les représentants de Grèce, de Hollande, des Deux-Siciles, de France, de Belgique et de Toscane n'ont pas signé cette demande.

M. le consul-général d'Autriche envoie à Damas une commission de deux ou trois négociants israélites pour prendre des informations sur tous les faits concernant l'assassinat du R. P. Thomas et la procédure qui a été faite.

M. de Melvize, vice-consul de France, nommé par le gouvernement français pour aller faire une enquête sur les faits concernant l'événement de Damas, est parti pour sa destination le 20 courant par le paquebot anglais.

(Le Sud du 6 juin.)

— La *Gazette d'Augsbourg* dit que le gouvernement français a envoyé à M. Cochelet, consul à Alexandrie, une dépêche qui, si elle est favorablement accueillie par Mehemet-Ali, doit hâter la solution de la question d'Orient. M. Thiers attend la réponse de Mehemet ; il a recommandé à M. Guizot de ne pas presser les conférences de Londres, et de n'accéder, jusqu'à nouvel ordre, à aucune résolution.

DANEMARCK. — COPENHAGUE, 24 mai. — Le mouvement populaire qui a eu lieu dans la journée d'avant-hier inspire des inquiétudes sérieuses et fait redouter de plus graves excès encore.

Hier au soir, LL. MM. le roi et la reine sont allés au théâtre. Lorsque LL. MM. retournèrent à Amalienbourg, plusieurs maisons avaient été illuminées, et de nombreux groupes remplissaient les rues. L'élite des citoyens est restée parfaitement tranquille, mais le peuple s'est porté à des excès, et plus tard il s'est rendu en masse vers la partie septentrionale de la ville et a porté des vivats aux étudiants et au procureur Christiern. La tranquillité n'a pu être rétablie que vers une heure.

(Gazette d'Augsbourg du 3 juin.)

CHINE. — Le *Courrier de Bombay*, reçu à Paris, donne des nouvelles de Canton jusqu'au 10 mars et de Macao jusqu'au 3. Rien d'important sur les différends de la Chine avec l'Angleterre, si ce n'est une tentative faite par les autorités chinoises pour incendier la flotte anglaise.

Le supplément du même journal en date du 30 avril, annonce positivement l'entrée des Russes à Kihwa.

Faits Divers.

A 11 heures, ce matin, ont eu lieu, à Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, les obsèques de M. Népomucène Lemerrier, membre de l'Académie française. MM. Villemain, Salvandy, Thénard et l'honorable M. Arago tenaient les coins du poêle. La troupe, contre l'usage, n'assistait point à ce convoi.

BOURSE DE PARIS DU 10 JUIN

Trois pour cent. 84 65

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIER.

Librairie de GUILLAUMIN et C^e, éditeurs du COURS COMPLET D'ÉCONOMIE PRATIQUE DE J.-B. SAY, 2 vol. in-8°, rue Saint-Marcel, galerie de la Bourse, 5, et au dépôt de PERROTIN, place de la Bourse, 1.

NOUVELLE
ÉDITION
COMPLÈTE
AVEC ATLAS.

2 très-forts volumes petit in-4° de 2,252 pages, ou 4,504 colonnes de chacune 65 lignes au moins.

DICTIONNAIRE DU COMMERCE ET DES MARCHANDISES,

PRIX :
L'OUVRAGE COMPLET
AVEC ATLAS
COLORIÉ,
42 FRANCS.

Contenant tout ce qui concerne le Commerce, la Navigation, les Douanes, les Pêches, l'Economie politique et industrielle, la Comptabilité, les Finances, la Tenue des livres, les Changes, les Monnaies, Poids et Mesures de tous les pays, la Géographie commerciale et industrielle avec le mouvement des exportations et des importations, les Usages commerciaux de chaque place, la Nomenclature et la Description de tous les produits, soit naturels, soit manufacturés; leurs Caractères spécifiques, leurs Variétés, leur Histoire, leurs Provenances et leurs Débouchés; la Jurisprudence commerciale, les Lois et Ordonnances relatives au Commerce de terre et de mer, etc., etc.;

Ouvrage indispensable aux Commerçants, Négociants, Banquiers, Manufacturiers, etc.;

PAR MESSIEURS

ARNAUD, ingénieur. — AD. BLAISE, économiste.
BLANQUI atné, de l'Institut.
BLAY, syndic des courtiers de commerce.
G. BONTÉ, directeur de la fabrique de cristaux de Choisy-le Roy.
AM. BURAT et JULES BURAT, ingénieurs civils.
A. CHEVALIER, profess. à l'école de pharmacie.
AL. DE CLERCQ, consul de France à Santander.
COOMANS (de Gand), réd. du Jour. des Flandres.
ED. CORBIÈRE, rédacteur en chef du Journal du Havre.
CORCELLET, négociant.
E. CORTAMBERT, profess. de géogr. industrielle.
DARNIS, rédacteur en chef du Moniteur industriel.
AD. DAVID (de Reims), négociant.
DÉLEMER, professeur de commerce à Bruxelles.
DÉNIÈRE, fabricant de bronze.

Le baron DENOIS, consul de France à Milan.
DUBOST, employé supérieur aux postes.
DUBRUNFAUT, nég. prof. de chimie industrielle.
E. DUJARDIN-SAILLY, employé aux douanes.
DURMONT, agréé au trib. de comm. de la Seine.
H. DUSSARD. — THÉODORE FIX, économiste.
EUGÈNE FLACHAT et STÉPHANE FLACHAT-MONY, ingénieurs civils.
J. DE FONTENELLE, professeur de chimie.
FRANCOEUR, professeur au collège de France.
GALIBERT, directeur de la Revue Britannique.
J. GARNIER, direct. de l'école de com. et d'ind.
GUYOT DE VILLENEUVE, négociant.
ED. HALPHEN, négociant.
HAUTRIVE (de Lille).
KAUFMANN (de Lyon).

DAN. KOECHLIN (de Mulhouse).
L. LECLERC, directeur de l'Institut néopédagogique.
CH. LEGENTIL, député de la Seine, négociant.
LENOIR, inspecteur gén. des halles et marchés.
LONCHAMPS, anc. inspecteur des eaux minérales.
MAC CULLOCH, prof. d'écon. politit. à l'université de Londres.
MAUNY DE MORNAY. — MICHEL.
A. MIGNOT, avocat, ancien prof. de droit commercial à Rouen. — TH. DE MORVILLE.
NADAUD, présid. de la ch. consultat. de Roubaix.
NÉGREL (de Marseille), ancien négociant.
ODIOT, négociant.
PANCE, avocat, anc. agréé à Paris. — PARISOT.
PAYEN, fabric. de prod. chim. au Conservatoire.
PELOUZE père, PELOUZE fils, de l'Institut.

PERPIGNA, avocat.
POMMIER, directeur de l'Echo des Halles.
RAMON DE LA SAGRA (de la Havane).
REY, ancien fabricant de châles.
L. REYBAUD (de Marseille).
RODET, courtier de commerce à Paris.
SAINT-PRÉVÉ, prof. au collège Saint-Louis.
HORACE SAY, ancien juge consulaire et membre de la chambre de commerce de Paris.
SCHMUTZ (de Morat).
SIMON (de Nantes), réd. du journal le Breton.
TRÉBUTIN (de Caen).
DE VAUBICOURT, consul de France à la Corogne.
Baron VIGENT, consul de France à St-Sébastien.
WANTZEL, professeur de changes et de comptabilité à l'école spéciale du commerce.

Et par un grand nombre d'autres personnes appartenant au Commerce, à l'Industrie ou à la Science.

Cette nouvelle édition du Dictionnaire du Commerce se publie aussi en 140 livraisons à 30 centimes. — Il en paraît six par mois. — Vingt-huit sont en vente.

On peut se procurer des exemplaires reliés aux prix suivants: Cartonage dos en toile, 47 fr. — Basane, à filets, ou demi-reliure simple en veau, 49 fr. — Demi-reliure en veau à nerfs, 50 fr. — Reliure pleine en veau, 56 fr.

NOUS NE GARANTISSONS COMME COMPLETS QUE LES EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE L'ATLAS. — On ne reçoit que les lettres affranchies. — En ajoutant 3 fr. aux demandes, on recevra les envois franco. — A Lyon, chez M^{me} DURVAL, place des Célestins.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, n° 165.

VENTE AUX ENCHÈRES,

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

Dans la salle des notaires, à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 31, au 2^e,

DE LA PROPRIÉTÉ DITE

LA TOUR DE LA BELLE ALLEMANDE,

Située quai Serin.

Le mardi 7 juillet 1840, à dix heures du matin, dans la salle des notaires, il sera procédé, par M^e Darmès, notaire, à l'adjudication de cette propriété; elle se compose :

1^o De trois corps de bâtiments bourgeois, formant quarante-cinq pièces agencées, avec salle de billard, salle de bains, serre-chaude, buanderie, lavoir, logement pour le fermier, vastes remises, écuries, fenils, greniers, caves voûtées; chaque bâtiment desservi par un escalier.

2^o De 2 hectares 71 ares 37 centiares de terrain d'un seul tènement garni de belles salles d'ombrage et traversé par des eaux courantes. Du sommet de la tour et de toutes les parties du clos, l'on découvre la Saône et les environs. Cette propriété peut être facilement divisée; elle conviendrait aussi à un établissement réunissant un grand nombre de personnes; elle rapporte au propriétaire 4,000 fr. par an.

Les antiques souvenirs du château de la Tour de la Belle Allemande ajoutent encore un mérite à cette propriété qui fut la demeure d'un ancien président de la cour royale de Lyon.

Mise à prix 80,000 fr.

S'il y a enchère au-dessus de la mise à prix, l'adjudication sera irrévocablement prononcée.

La vente étant faite pour cause de départ, les plus grandes facilités seront accordées pour le paiement du prix.

La propriété peut être visitée tous les jours. S'adresser, pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, sur les lieux, au propriétaire, ou à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges. (2254)

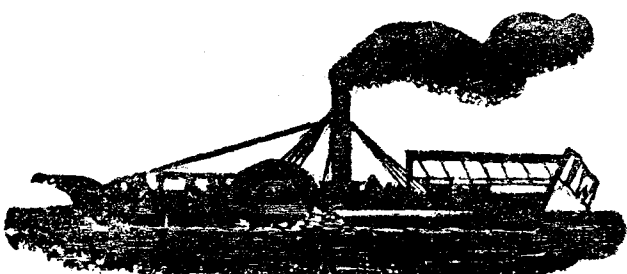
ANNONCES DIVERSES.

AVIS.

La compagnie adjudicataire de l'éclairage à l'huile de la ville de Lyon prévient MM. les propriétaires qu'elle se charge, à des prix très-modérés, de l'éclairage des allées, cours et escaliers.

Bureau : rue Sala, n° 40 (cour des Bains). (7386)

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX;

Pour AVIGNON. — 1^{res}, 20 f. — 2^{es}, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (7381)

SERVICE DU RHONE.



COMPAGNIE GÉNÉRALE,

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 5 heures 1/2 du matin, du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

Bureaux : quai de la Charité.

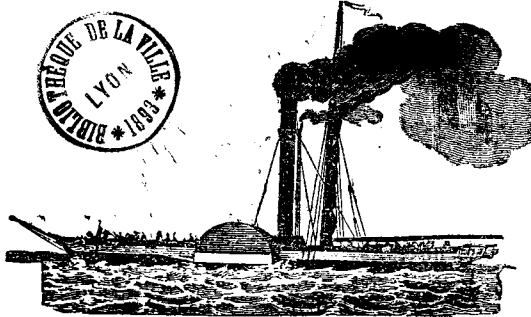
(7365)

LE SIRIUS,

BATEAU A VAPEUR EN FER,

Est reconnu pour avoir une marche supérieure à celle de tous les bateaux qui naviguent sur le Rhône.

LES EMMÉNAGEMENTS NE LAISSENT RIEN À DÉSIRER.



IL PARTIRA PENDANT LE MOIS DE JUIN:

de LYON pour BEAUCAIRE, d'AVIGNON pour LYON, les 5, 8, 15, 18, 25, 28, les 5, 10, 15, 20, 25, 30, à CINQ heures du matin, du quai de la Charité, vis-à-vis la rue de la Reine. à QUATRE heures du matin, du port des Châtaignes.

Prix des places pour la descente:

Premières, 20 fr. — Secondes, 12 fr.

Prix des places pour la remonte en deux jours:

Premières, 30 fr. — Secondes, 20 fr.

Les bureaux de la compagnie sont quai de l'Hôpital, 118, à Lyon. (7400)

COURS EN 60 LEÇONS

DE LANGUE ITALIENNE,

Rue de la Boucherie-des-Terreux, 5, au 1^{er},

A SEPT HEURES DU MATIN.

Il s'ouvrira le lundi 22 juin. On n'admet personne au-dessous de quinze ans. Des places particulières seront réservées aux dames. — Le prix est de 30 fr., payable en deux termes. — Les inscriptions se délivrent de trois à cinq heures.

(8440)

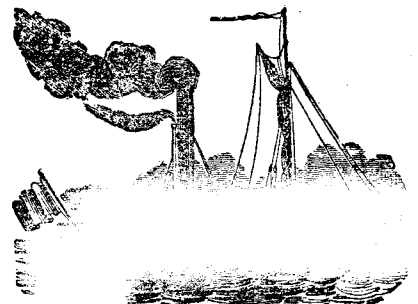
A vendre.

AUTRUCHE âgée de neuf mois, ayant deux mètres seize millimètres de hauteur, venant des déserts de Sahara. S'adresser chez M. Bouton, marchand de bois, rue de Sarron, n° 8.

(8434)

A louer de suite.

VASTE MAGASIN situé rue Lafont, n° 8, au rez-de-chaussée, et agencements à vendre. S'y adresser.



LE SUPERBE

BATEAU A VAPEUR

CROCODILE,

D'UNE MARCHE SUPÉRIEURE,

FAISANT LE SERVICE

DE LYON A VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

Partira du quai de la Charité, près la place Groslier, samedi 13 juin, à quatre heures du matin.

Il prendra voyageurs et marchandises.

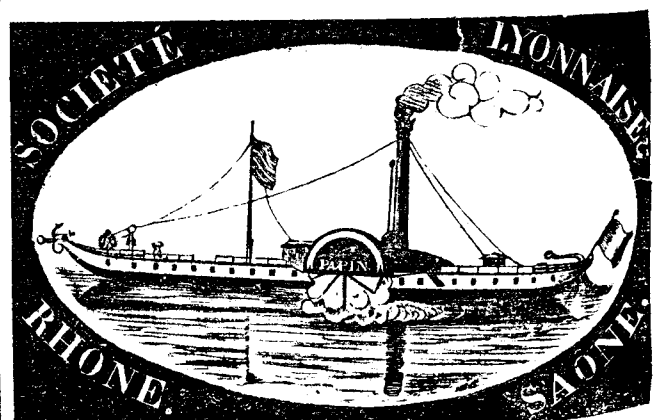
PRIX DES PLACES.

AVIGNON ET BEAUCAIRE:

Secondes, 12 fr. — Premières, 20 fr.

S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Four, entrepreneurs de transports, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2. (7404)

GRANDE BAISSE DE PRIX.



LE PAPIN

DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS.

Samedi 13 juin 1840,

A 4 heures 1/2 du matin,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Premières places pour AVIGNON, 20 fr.

Secondes places — 12 fr.

Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURST FILS, RUE FOUILLEILLERIE, 19.